

CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)

Le Contrat d'Engagement de Service Public, crée par la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) du 21 Juillet 2009, prévoit que les étudiants en médecine, à partir de la 4^{ème} année, pourront se voir accorder une allocation brute mensuelle de 1200 euros.

En contrepartie, les bénéficiaires **s'engagent** à exercer, à titre libéral ou salarié, dans une zone où l'offre médicale fait défaut, pour une durée égale à celle durant laquelle ils ont perçu cette allocation et pour 2 ans minimum.

Souscrire un CESP, c'est bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Dans les Hauts de France, seule la médecine générale est ouverte à ce dispositif.

Pour plus d'informations :

<https://sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp/>

Le dossier sera à déposer avant le **Vendredi 06 Novembre 2026** sur la plateforme PROFIL:

<https://profil.asp-public.fr/Profil-public/public/cesp/accueil>

ET par mail aux adresses : cesp-medecine@univ-lille.fr

Pièces à fournir :

- Le formulaire type pour les dépôts de candidature dûment rempli
- Une copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- Une lettre de motivation, présentant votre projet professionnel, votre future spécialité, le mode et le lieu d'exercice envisagés
- Un certificat de scolarité de l'année universitaire en cours
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), ainsi qu'un livret de famille en cas e compte joint
- Une attestation de droits de protection sociale (que vous pouvez vous procurer sur Ameli.fr)
- Pour les étudiants de second cycle, les relevés de notes des deux années précédentes

- Pour les étudiants de troisième cycle, une déclaration permettant d'établir le rang de classement aux épreuves nationales permettant l'accès au troisième cycle :

Merci de fournir également tout documents jugé utile par le candidat (bourse, aide au logement, emprunt, ...)

Secrétariat en charge du CESP au Département de Médecine H. WAREMBOURG :

Mme Léonie LEMICHE/ Laura DUVEAU

Tél : 03.74.00.81.11/ 03.20.62.76.15

Mail : cesp-medecine@univ-lille.fr

Référent ARS :

Mme Mélanie LERICHE

Tél : 03.62.72.79.64

Mail : www.hauts-de-france.ars.sante.fr